Quarante-quatrième année.— N° 290. Un numéro: *dix centimes.* Vendredi 4 Décembre 1885.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 50
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 DÉCEMBRE

BULLETIN

Dans son désarroi, le ministère, par tous les organes officieux, tend à faire retomber sur la droite la responsabilité d'une évacuation du Tonkin, au préjudice des intérêts et de l'honneur de la France.

La question est complètement déplacée; ce que la droite demande, c'est la fin d'une politique d'aventure; ce qu'elle combat comme funeste à l'honneur et aux intérêts du pays, c'est le système colonial de M. Ferry, continué par M. Brisson. Que le ministère présente un projet acceptable, mais qu'il en finisse avec des aventures qui font couler inutilement le sang de nos soldats, gaspillent nos ressources navales et militaires, sans profit aucun pour la France.

Nous avons déjà répété maintes fois qu'il est faux que M. de Broglie ait engagé l'expédition du Tonkin par le traité de Hué, ou à cause de la violation du traité de Hué, en 1874, comme le disent les journaux amis ou complices du criminel Ferry. La « violation du traité de 1874 » est une invention, dont il a été fait justice. M. le duc de Broglie s'en est expliqué d'une façon définitive, au moment des élections d'octobre, dans une lettre que nous avons publiée avec tous les journaux conservateurs.

Ce qui résulte de cette lettre doit être encore rappelé, puisque ceux qui ont voté tant d'ordres du jour de confiance à M. Ferry, semblent aujourd'hui vouloir se décharger de leur responsabilité sur les conservateurs, ce qui est vraiment un comble d'audace.

Le lieutenant Garnier et l'amiral Dupré, méconnaissant les instructions écrites du gouvernement, ont tenté l'expédition d'Hanoï. Le ministre les a désavoués par des dépêches, dont le double existe par les archives, au ministère des affaires étrangères; mais il ne voulut ni user de sévérité envers un officier aventureux, que sa bravoure avait emporté jusqu'à la témérité, ni entreprendre la conquête du Tonkin, comme on l'insinue. Le traité de Hué 1874 lui fournit, au contraire, une porte de sortie honorable; mais jamais il n'a essayé de s'en servir, pas même pour venger la mort du lieutenant Garnier; jamais il n'a eu de ce chef la moindre difficulté avec la Chine; pas un centime n'a été dépensé, pas une amorce n'a été brûlée pour défendre nos droits au Tonkin.

Voilà ce qu'ont fait M. de Broglie et M. Decazes; ils n'ont, en aucune façon, engagé l'honneur, les finances, la sécurité de la France dans l'affaire tonkinoise. C'est M. Ferry qui a envoyé mourir le commandant Rivière et qui a follement et criminellement provoqué la guerre avec la Chine. A chacun ses responsabilités; que ceux qui osent encore aujourd'hui défendre la politique absurde, criminelle, antipatriotique de M. Ferry, lui laissent à lui seul ou partagent avec lui l'honneur ou l'odieux de cette politique.

LA RÉPUBLIQUE EST MALADE.

A propos des suspensions de traitement infligées à un si grand nombre de desservants par le ministre des cultes, on lit dans le *Radical* :

« Est-ce que les curés étaient pour la République en 1881 ? Est-ce que les fonctionnaires étaient meilleurs? Et cependant les élections étaient républicaines. Ne cherchons pas à nous duper nous-mêmes. Quand un homme est malade, il y a toujours un tas de commères qui lui disent : — C'est le temps ; c'est la pluie ; c'est le mauvais vent qui a soufflé hier... »

La République est *malade*! Nous ne sommes pas fâchés de l'entendre dire aussi ouvertement par un journal républicain. Sans doute la République est malade, et, en dépit de tous les docteurs qui prennent soin de son infirmité, sa place est à l'Hospice des Incurables.

LA DÉSORGANISATION MILITAIRE.

La déposition faite devant la commission des crédits du Tonkin, par le général Brière de l'Isle, est de la plus haute gravité, non pas seulement par les faits qu'elle a la prétention fondée ou non de porter à la connaissance du public, mais par le triste jour qu'elle jette sur la situation présente de notre armée.

Nos institutions militaires sont, comme tous les services publics, dans un état complet de désorganisation.

Il n'y a plus ni discipline, dans le sens élevé du terme, ni cohésion, ni solidarité. Les chefs que l'on envoie au loin dirigent les opérations au hasard et cherchent à couvrir leur responsabilité, en se rejetant mutuellement leurs fautes.

C'est ainsi qu'on a entendu le général Brière de l'Isle débuter en condamnant d'un mot la conduite de son successeur : « *Il a eu » tort de laisser faire des concentrations de pira- » tes.* » Un peu plus loin, il lui a reproché d'avoir fait dévier les opérations, en s'occupant « surtout de l'Annam ».

On le voit lui-même varier dans ses opinions et dans ses plans. Une de ses dépêches affirmait qu'il n'y avait pas à compter sur les troupes tonkinoises qui, une fois le combat terminé, se dispersaient et qui étaient recrutées parmi les gens sans moralité. Il est d'avis présentement que ce sont de bons soldats. On peut se tromper sans doute et l'expérience doit servir à quelque chose; mais on s'expose à de cruels mécomptes, quand on met trop de précipitation dans ses jugements.

Les erreurs que l'on a commises soi-même doivent, d'ailleurs, rendre réservé quand on prétend signaler les erreurs des autres : le général de Courcy, par exemple, porte au chiffre de 60,000 les pirates et les Pavillons-Noirs. M. Brière de l'Isle déclare qu'il y a une grande exagération dans les racontars annamites.

Lui-même passe avec la désinvolture la plus parfaite sur ses propres contradictions : au mois de mai, il demandait 60,000 hommes de renforts; aujourd'hui, il affirme que 6,000 doivent suffire. Et il explique fort lestement sa première appréciation en disant que c'était une BOUTADE. Une boutade en pareille matière !

Quant à l'accord entre les généraux, une observation de M. Pelletan a fait connaître que « la correspondance révèle des traces » de dissentiment entre eux. »

Comment, d'ailleurs, en eût-il été autrement? Le maréchal Bugeaud répétait volontiers qu'on ne fait point la guerre sans un gouvernement. L'expédition du Tonkin fournit une preuve nouvelle de la justesse de cet aphorisme.

Le gouvernement républicain s'est lancé dans cette aventure de l'Indo-Chine sans avoir jamais su ce qu'il voulait faire, ni où il voulait aller. On a marché au jour le jour, non en se guidant sur les résultats acquis et sur les nécessités stratégiques, mais sur des incidents parlementaires. On poursuivait la guerre pour empêcher M. Ferry d'être en minorité ou pour justifier ses affirmations. Les généraux n'avaient d'autres instructions que de servir les intérêts du cabinet et se trouvaient abandonnés à leurs propres inspirations.

On s'explique sans peine à quel point une telle situation devait être funeste à la discipline et à l'accord entre les chefs.

L'incident Herbinger n'est qu'un des signes de cet état de choses. Il est sans exemple peut-être, jusqu'à ce jour, qu'un général, pour se justifier, non dans le huis clos du cabinet du ministre, mais devant une commission parlementaire, ait articulé des faits de nature à déshonorer un de ses anciens subordonnés qui a réussi à faire agréer ses explications par une commission d'enquête. Si jamais atteinte a été portée par un militaire à l'honneur de l'armée et, par suite, à la discipline militaire, c'est certainement en cette occasion. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de savoir si les accusations formulées contre le colonel Herbinger par M. Brière de l'Isle sont fausses ou exac-

---

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Anaïs SÉGALAS

XII

AU FOND DE L'AME

Dès que Léopold put être seul et s'enfermer dans sa chambre, il se livra sans contrainte à tout son désespoir.

— O malheureux ! malheureux ! s'écria-t-il en sanglotant, si je ne croyais pas en Dieu, je me tuerais. Moi qui cependant ne suis pas un criminel, qui ai l'horreur du sang versé, j'ai tué le mari et j'ai épousé la veuve.

A partir de ce moment, la vie de Léopold devint un martyre.

Cependant il semblait heureux et était envié; il avait la fortune, l'amour, les plaisirs du monde; mais si l'on avait pu regarder au fond de son cœur, on aurait été épouvanté.

Les châtiments infligés par la justice humaine sont connus de tous. En lisant dans le journal les arrêts de la cour d'assises, on sait les noms des condamnés à mort, aux travaux forcés, à la prison. En lisant l'histoire du Moyen-Age, on y voit également les noms de ceux qui ont été condamnés à la question, à la torture, au bûcher ; mais les condamnations de Dieu, celles qu'il inflige sur la terre aux âmes qui l'ont offensé, nul ne les connaît, et quelquefois, parmi les suppliciés de cette justice divine, il s'en trouve que l'on prend pour les heureux du monde.

On ne peut voir en eux que ce qui est apparent : le sourire gracieux, le regard doux et calme, la main qui ramasse l'éventail d'une femme ou lui offre une glace, mais on ne peut pas soupçonner la présence des invisibles, et ces invisibles, ce sont les pensées qui torturent, et qui font leur travail féroce, même au milieu du cercle le plus brillant : c'est l'idée fixe, c'est le remords, et dans le cœur de Léopold, c'était le spectre qui recommençait ses apparitions.

Depuis le jour où le malheureux jeune homme avait appris que, par une horrible fatalité, il avait épousé la veuve de celui qu'il avait tué en duel, il ne pouvait trouver un instant de repos.

Cette vie à deux avec la femme qu'il adorait devint une vie à trois, car le spectre était toujours entre eux.

Quand venait le moment du dîner, lorsque les nouveaux époux s'asseyaient en tête-à-tête à cette table à deux couverts et à deux cœurs, ce n'était pas seulement pour eux l'heure de la volaille et de la crème, c'était l'heure de la causerie, des paroles intimes ; c'était le racontar de la journée, les confidences, les conseils que l'on se demandait mutuellement. On laissait tomber au hasard des phrases sans apprêt, qu'on ne se donnait pas la peine de façonner ; on ne les mettait pas, comme avec les étrangers, dans une balance pour les peser et les compter. On était libre, on était confiant, on était absurde, si l'on voulait, mais on était heureux et amoureux.

Mais si, par hasard, dans la conversation, la jeune femme prononçait un mot qui pût ramener Léopold à son idée fixe, si le nom de New-York se trouvait sur ses lèvres, fût-ce même de la manière la plus indifférente ; si, en découpant, Léopold se faisait la plus légère incision, et si sa femme lui disait :

— Tu t'es coupé... il y a une petite tache de sang sur ton doigt !

Il pâlissait et le verre tremblait dans sa main.

— Tu t'es donc blessé ? lui disait-elle en se levant et en allant à lui ; attends, je vais te faire un petit bandage.

Il ne s'était pas blessé, il avait à peine une légère égratignure, mais il venait d'apercevoir entre sa femme et lui un spectre hideux, qui lui montrait sur sa poitrine une tache de sang et lui disait :

— C'est toi qui m'as tué ; tu n'as pas le droit d'être heureux avec la femme de ta victime, ton mariage est monstrueux, et tous les jours, entends-tu bien, tous les jours, tu me verras à cette table, comme un troisième convive.

Le malheureux frissonnait et se sentait près de défaillir ; mais par la force de la volonté, il parvenait à affecter un air calme, et il reprenait la conversation ; mais que d'efforts surhumains pour y parvenir ! Comme le cœur se serrait quand la bouche souriait ! Les aliments même prenaient un goût amer ; il croyait sentir en lui comme une coupe, une affreuse amertume sur cette bonne causerie intime, qu'il s'efforçait de rendre souriante, mais qui pour lui perdait tout son abandon.

Au bal, contrairement à l'usage de tant de maris qui se contentent de faire danser la dot de leur femme, mais ne la font jamais danser elle-même, il allait prendre la main de sa femme, en lui disant :

— Ma chérie veut-elle m'accorder ce quadrille ou cette valse ?

Et ils se mettaient à danser et à valser, comme deux amoureux qu'ils étaient.

Il aimait à se lancer avec elle dans une valse folle, en tourbillonnant comme la brise qui emporte une fleur. Il entraînait sa valseuse au milieu des groupes, comme s'il l'eût enlevée, et comme si déjà elle n'était pas à lui. Tout en valsant, comme il la dominait avec sa haute taille, il bais-

tes. C'est le fait seul de les avoir avancées dans une commission parlementaire qui est monstrueux.

Voilà la situation que les républicains ont faite à l'armée. Elle est déplorable, on en conviendra, et mille fois plus à regretter que les défaites que l'infériorité numérique aurait pu faire subir au corps expéditionnaire. Car cette anarchie, cet oubli de toutes les règles, de tous les principes, est le fait du gouvernement républicain. On conçoit qu'ainsi conduite l'expédition du Tonkin n'ait pu aboutir. On s'explique surtout que les hommes d'Etat de l'Allemagne, qui sont parfaitement instruits de l'état vrai des choses, aient applaudi si chaudement à de pareilles aventures. Ils pouvaient constater, en effet, que rien ne désorganisait notre armée d'une manière plus sûre et plus profonde.

J. Bourgeois.

Chronique générale.

COMMISSION DES CRÉDITS DU TONKIN.

La sous-commission diplomatique s'est réunie hier matin au Palais-Bourbon. Elle espérait avoir terminé dans les quarante-huit heures l'examen des nombreux documents qui lui ont été communiqués.

M. Edouard Lockroy, président de la sous-commission militaire et navale, a eu hier matin une longue conversation avec le général Campenon ; il a demandé au ministre de la guerre certains renseignements militaires que désire avoir la commission, notamment sur l'affaire du lieutenant-colonel Herbinger.

Le dossier de cette dernière affaire a été communiquée confidentiellement à M. Lockroy.

En apprenant que le dossier n'avait été confié qu'à M. Lockroy et sous sa propre responsabilité, M. Rochefort a annoncé qu'il allait demander que ce dossier soit communiqué à la commission tout entière.

La commission du Tonkin a entendu l'amiral Duperré.

M. Duperré prétend que lors même qu'on n'évacuerait pas le Tonkin, il faudrait redouter une insurrection en Cochinchine comme conséquence de la mauvaise direction apportée au gouvernement de cette colonie.

Il ne peut rien dire des conséquences de l'évacuation au Tonkin, même quant à l'Annam.

Il fait observer que l'occupation de Hué a abouti au massacre de 10,000 chrétiens et qu'il est difficile que l'évacuation crée une situation plus défavorable.

L'amiral Duperré ne croit pas à la possibilité d'établir notre protectorat au Tonkin, il dit que les commerçants français n'iront pas, et qu'on fera de gros sacrifices pour faire les approvisionnements de quelques fournisseurs de troupes.

Le docteur Rochard a dit que, malgré un assainissement, il y aurait toujours une mortalité de 3 0/0 au Tonkin.

***

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DE COURCY.

Le ministère a communiqué la dépêche du général de Courcy que nous vous avions signalée hier. En voici le texte :

« *Courcy à guerre.* — J'ai intercepté télégramme en clair, adressé à M. Chable, rédacteur du *Journal officiel du Tonkin*, disant : « Majorité commission crédits favorable évacuation Tonkin. »

» Cette dépêche, si elle était connue, causerait une grande fermentation au Tonkin et en Annam parmi les lettrés et mandarins.

» Tous les fonctionnaires, même fidèles, nous abandonneraient pour essayer de sauver leur tête.

» Ce serait le signal d'une insurrection et d'un massacre général.

» Il me paraît nécessaire, et comme général en chef et comme résident, de connaître les intentions du gouvernement pour rassurer les esprits, et, dans le cas contraire, pour prendre des mesures de prudence pour mes postes avancés, mes troupes étant toutes dispersées en petites colonnes.

» Je maintiens tous mes télégrammes précédents et réponds de la pacification du Delta à bref délai, à moins de nouvelles alarmantes de ce genre et de faiblesse vis-à-vis de la cour d'Annam, qui doit rester sous notre tutelle.

» J'attends une réponse catégorique pour démentir le sens pessimiste des télégrammes et correspondances qui afflueront de Hong-Kong et de Saïgon, et que je ne pourrai intercepter.

» Général de Courcy. »

Le général Campenon a répondu que le ministère maintenait énergiquement l'occupation et la conquête totale, comme le demande le général de Courcy.

***

Il résulte du dépouillement de la correspondance, que le général de Courcy et le général Brière de l'Isle avaient des vues différentes: celui-ci voulait en finir au Tonkin avant de rien faire dans l'Annam ; celui-là, le général de Courcy, voulait au contraire agir sur ce dernier point.

Il réclamait 2,000 hommes de troupes françaises avec 20,000 hommes de troupes indigènes. Or, pour l'Annam, le général Brière de l'Isle est contraire à l'emploi de troupes indigènes.

Enfin il résulte de la correspondance que la Chine réclame incessamment l'occupation des points frontières conformément au traité.

***

Le lieutenant-colonel Herbinger est à bord du *Comorin*, lequel se trouve actuellement dans la Méditerranée, entre Port-Saïd et Alger. Après avoir débarqué des passagers à Alger, ce navire fera route pour les îles d'Hyères et Toulon, où il arrivera dans quelques jours.

***

LES TRÉSORERIES ET RECETTES DES FINANCES.

La proposition de loi que M. Camille Dreyfus vient de signer avec quatre-vingts de ses collègues de la Chambre, comporte non-seulement la suppression des trésoriers généraux, mais encore celle des receveurs particuliers et du receveur central de la Seine. Elle renferme une disposition transitoire portant qu'en cas de non arrangement avec la Banque de France, le traitement des trésoriers, salaire et revenus compris, ne pourra dépasser celui des préfets d'une classe correspondante.

***

SANS FORTUNE.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« L'*Impartial* dément la nouvelle qu'il avait donnée lui-même, d'après laquelle le roi Alphonse laisserait une cinquantaine de millions.

» Le roi ne laisse aucune fortune.

» Les funérailles du roi sont ajournées au 10 décembre, afin de donner aux personnages attendus le temps d'arriver. »

Le roi d'Espagne ne laisse aucune fortune !

Nous ne croyons pas qu'on ait dit pareille chose à la mort de Gambetta, nous ne croyons pas surtout qu'on en dise autant à la mort de MM. Grévy, Ferry et Cie.

A QUI LA FAUTE?

Sous ce titre, M. Paul de Cassagnac écrit dans le *Matin* :

« Près d'un milliard dépensé, plus de vingt mille hommes morts ou bien atteints d'un mal inguérissable, notre marine avariée au point d'être renouvelée. Et la retraite, le départ : le sauve-qui peut ; voilà le bilan.

» Nous le répétons, à qui la faute ?

» Aux ânes rouges qui voulurent commander à des lions !

» Aux républicains qui tentèrent d'inspirer au pays la foi vivace, l'enthousiasme ardent, par des mensonges.

» A ces clubistes de groupes, qui s'imaginent, dans leur doux cynisme, qu'on peut faire aller immédiatement de front la candidature officielle en France et la conquête en Orient, et poursuivre la guerre là-bas, quand on fait tambouriner par ses valets de préfecture que la paix n'a jamais cessé de régner dans les rizières du Tonkin.

» Et alors, pour qu'on ne vit pas leur manœuvre, c'était par pelotons qu'on envoyait là-bas les soldats, par poignées de sous qu'on expédiait l'argent.

» Et le climat d'Orient, le choléra, la Chine, trois géants, ouvraient leur bouche démesurée et avalaient successivement et sans même avoir besoin de les mâcher, ces pincées d'hommes et ces pièces d'or.

» Aujourd'hui nos arsenaux sont vides, nos cadres de mobilisation ont éclaté, nos chaumières sont en deuil, nos poches sont vidées, et l'Annam est en feu, le Cambodge est en feu, le Tonkin brûle toujours, et la Cochinchine elle-même tremble et a peur des flammes qui l'environnent !

» Plus de trente mille chrétiens sont déjà massacrés à portée de nos fusils et sans qu'on ait rien tenté pour les sauver.

» Est-ce cela que l'on veut nous faire continuer ?

» Est-ce cette politique stupide, criminelle, néfaste qu'il nous faut poursuivre ?

» Nous ne le voulons pas et nous nous y opposons formellement.

» Oh ! je sais bien qu'entre les deux partis opposés, entre les deux partis extrêmes, celui du maintien de l'occupation présente, telle que l'a créée le traité de Tien-Tsin, et l'évacuation, le gouvernement nous propose des combinaisons moyennes.

» Il limiterait l'occupation. Il créerait une armée indigène, il mettrait le tout à la charge des peuples du pays.

» Et alors, nous n'aurions plus que la moitié des hommes et la moitié des dépenses à fournir.

» C'est le Tonkin au rabais, le Tonkin à prix réduit, au lieu du Tonkin de première classe, où l'on ne se refuse rien.

» Qui donc, ayant quelque bon sens et quelque sagesse, acceptera cette diminution confiée aux mêmes mains maladroites et incapables, et voudra patronner cette solution bâtarde qui n'en est pas une.

» Une armée indigène? mais pourra-t-elle résister, là même où l'armée française a dû se retirer ?

» Et en admettant que dès le lendemain elle ne se retourne pas contre nous !

» Une occupation limitée ? mais limitée à quand, à quoi ? Et n'est-ce pas une dépense improductive, illimitée, de sang et d'or français ?

» La situation est inextricable et nous sommes placés entre la ruine, si nous restons enfermés là-bas, et la honte, si nous en sortons.

» Depuis juillet, et personne n'a osé le contester l'autre jour dans les bureaux de la Chambre, quand nous nommions la commission des 33, MILLE hommes meurent par mois, loin de l'ennemi, n'ayant même pas le champ de bataille plus doux au soldat que le matelas de l'hôpital. MILLE hommes étranglés par le choléra, brûlés par la fièvre — et sans même qu'une balle ennemie marque sur leur poitrine, en la trouant, la place où l'on pourrait accrocher la croix d'honneur !

» Et nous avons vingt mille hommes là-bas. C'est donc un tué sur cinq. Proportion plus forte qu'à Leipzig ou à Waterloo.

» Et je ne parle pas de tous ceux qui reviennent de là-bas malades, perdus, qui, pâles, grelottants, défigurés, vont frapper à la maison paternelle, et à qui leurs mères, ne les reconnaissant pas, demandent quels sont donc ces étrangers qui font peur ?

» La ruine ou la honte, telle est l'alternative. — La ruine avec l'occupation, même limitée, la honte avec l'évacuation, même déguisée.

» C'est une nouvelle épreuve que nous vaut ce régime maudit, fléau de Dieu sur nous abattu : la République !

» C'est un nouveau désastre, d'autant plus pénible qu'il atteint notre jeune armée et la décourage.

» Que la honte en retombe sur le front d'airain des hommes qui nous gouvernent, et puisse l'évacuation du Tonkin par la France, être bientôt suivie de l'évacuation de la France par la République ! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 décembre.

La hausse du 3 0/0 français fait de nouveaux progrès.

Les rentes françaises clôturent aux prix suivants: le 3 0/0 80.50, l'amortissable 81.95, le 4 1/2 nouveau 108.40.

L'action du Crédit Foncier est à 1,523.75. Le Crédit Foncier, placé sous le contrôle du gouvernement, est, en réalité, une institution d'Etat, au même titre que la Banque de France. On peut dire qu'il est aussi solide que le Trésor public.

Pour la petite épargne, les obligations non libérées des emprunts 1880 et 1885 réunissent toutes les conditions désirables. La somme à débourser n'est que de 135 fr. pour une communale 1880 et de 95 fr. pour une foncière 85.

Les versements du solde s'effectueront de six mois en six mois et, néanmoins, les obligations participent à tous les tirages.

La Société Générale est très ferme à 448.75. Elle a conclu un traité avec le gouvernement du Pérou pour l'exploitation du port de Callao.

La Société des Dépôts et Comptes courants se tient à 600 fr.

La Banque d'Escompte est bien tenue à 448.75.

L'inactivité persiste sur le Panama.

Le Crédit Lyonnais reste sans affaires.

Les chemins de fer sont calmes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CONCOURS

POUR L'EMPLOI DE PROFESSEUR D'ALLEMAND A L'ÉCOLE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle, un concours sera ouvert le 4 janvier 1886 à Paris, au ministère de la guerre, pour pourvoir à l'emploi de professeur du cours d'allemand à l'École d'application de cavalerie, en remplacement de M. Grœner, décédé.

Le programme des conditions à remplir et des connaissances exigées a été arrêté ainsi qu'il suit :

Ne seront admis au concours que les capitaines de toutes armes.

Les candidats auront à répondre aux questions qui leur seront faites par les membres du jury d'examen sur les parties suivantes :

Première épreuve. — Traduction, par écrit, de morceaux allemands en français et de morceaux français en allemand, avec dissertation grammaticale et littéraire sur un sujet donné.

Deuxième épreuve. — Traduction orale dans les deux langues avec discussion philologique. Questions relatives à la grammaire et à la littérature françaises et allemandes.

---

sait sur elle un regard protecteur et enthousiaste, et sentait pour elle un redoublement d'adoration, car la gaze, les fleurs, les diamants, les atours du bal, font d'une jolie femme la fée Diamantine et la fée des roses.

La jeune femme se sentait admirée, malgré le mariage, et pendant que son mari baissait la tête pour la contempler, elle levait sur lui un regard passionné, qui lui disait : « Comme je t'aime ! »

Mais tout à coup une tête livide apparaissait entre le beau visage de Léopold et la charmante tête de la valseuse, toute semée de fleurs ; un regard funèbre et menaçant, que Léopold seul pouvait apercevoir, se fixait sur lui et le faisait frissonner.

C'était le spectre qui l'avait suivi au bal. Alors Léopold, épouvanté, s'arrêtait subitement, chancelait et essuyait la sueur qui coulait de son front.

— Tu as trop chaud ? disait sa femme.

Il frissonnait au contraire, la sueur qu'il essuyait n'était pas brûlante ; c'était une sueur froide.

— Cette valse te fatigue ? continuait Valentine.

— Oui, c'est cela... ce tournoiement me fait mal.

Il la ramenait à sa place, puis cherchant un refuge dans quelque pièce isolée, il restait là éperdu, et seul avec le spectre, qui ne le quittait plus de la soirée.

Cependant il voulait absolument s'étourdir et oublier. Souvent, il emmenait sa femme au spectacle, non à la Comédie-Française, qu'elle eût préférée, mais aux Bouffes, aux Variétés, à quelque pièce burlesque, qui pouvait le distraire forcément, par son gros sel, et ramener sur ses lèvres le bon rire, son ami d'autrefois.

Mais au moment où ce joyeux camarade allait lui revenir, où le comique lançait ses lazzis les plus étourdissants, un visiteur arrivait tout à coup dans sa loge, se plaçait entre sa femme et lui, et lui disait de sa voix sépulcrale :

— Je suis là, moi ! je ne veux pas que tu m'oublies ; tu n'as plus le droit de rire après avoir tué un homme.

C'était le spectre qui, sans prendre son billet, était entré au spectacle avec lui.

Le spectre enfin ne le quittait jamais, ou, s'il disparaissait un instant, c'était pour revenir bientôt après ressaisir sa proie. Léopold le voyait toujours et partout, comme à l'instant suprême de l'agonie et de la mort. Le cadavre s'était conservé au fond de son âme avec la forme humaine, les taches de sang, le dernier regard. Que ce soient les regrets, la tendresse ou le remords qui empêchent la décomposition, il est certain que les cœurs de ceux qui survivent sont les seules tombes où les cadavres ne tombent pas en poussière.

(*A suivre.*)

Les candidats sont invités à faire connaître, avant l'examen, quelles sont les langues étrangères autres que l'allemand, dont ils possèdent la connaissance, et à se munir des diplômes des grades qu'ils peuvent avoir acquis dans les universités françaises ou étrangères.

Les demandes d'inscription devront être adressées par la voie hiérarchique, au ministère de la guerre (bureau de la cavalerie), jusqu'au 25 décembre inclusivement. A leur arrivée à Paris, les candidats feront connaître leur adresse (même bureau).

Les officiers qui se seront fait inscrire recevront, sur leur demande, de l'autorité militaire compétente, l'autorisation nécessaire pour se rendre à Paris ; il leur sera délivré une feuille de route portant indemnité. Toutefois, cette indemnité ne sera allouée qu'à ceux qui seront porteurs d'un certificat du président du jury constatant qu'ils ont subi l'examen.

LES MANDATS NON RÉCLAMÉS.

Aux termes de la loi du 31 janvier 1833, le montant des mandats d'articles d'argent, émis en 1878, qui n'aura pas été réclamé par les ayants droit, dans un délai de huit années, à partir du versement des fonds, sera définitivement acquis à l'Etat.

En conséquence, les mandats délivrés en 1878 et restés impayés jusqu'à ce jour seront atteints par la prescription légale en 1886.

Les personnes qui seraient encore en possession de mandats de poste délivrés en 1878 sont invitées à présenter lesdits mandats au payement avant que les délais de validité de ces titres soient expirés, c'est-à-dire avant la fin de la période de huit années à dater du jour du dépôt des fonds.

Un abonné de l'*Anjou* écrit de Noyant-la-Plaine, le 28 novembre, à ce journal :

« Monsieur le rédacteur,

» Ces jours-ci, il s'est passé, à Noyant-la-Plaine, un fait assez curieux pour mériter la publicité.

» Un voyou, comme maintenant nos campagnes en pullulent, se présente chez le sieur X..., propriétaire-cultivateur au bourg, pour y demander la charité. La porte était ouverte ; il s'introduit sans façon, il s'assied auprès du feu. La servante était seule à la maison ; elle lui donne le choix entre un morceau de pain et un verre de vin. Il accepte ce dernier. On le prie alors de partir. Il répond qu'il se trouve bien là, qu'il veut y rester. La domestique, fort en peine et ayant ses occupations ailleurs, appelle un voisin pour faire sortir ce malencontreux ; celui-ci se rit du voisin comme de la servante. On court chercher le maître de la maison. Il somme, à son tour, l'intrus de partir.

» — Je suis ici chez moi, repond celui-ci, tout aussi bien que vous.

» Il fallait donc avoir recours à la force ; mais le gaillard, homme de trente et quelques années, de formes herculéennes, grommelait entre les dents certaines paroles peu rassurantes. Il parut prudent au maître de la maison de n'engager aucune lutte. Comme les avis étaient inutiles, il envoya chercher M. le maire et son garde-champêtre.

» L'un et l'autre, arrivés, montrent leur titre. Le voyou, nullement déconcerté, répond en souriant :

» — Je me f... pas mal de toi (il s'adressait au maire, qui avait ceint son écharpe) et de ton autorité. Je resterai ici malgré toi.

» Nécessité fut alors de recourir à la force. Tous s'en mêlèrent pour traîner le résistant jusqu'au petit local qui servait naguère de prison à la gendarmerie de Noyant. On appela les gendarmes de Martigné ; mais notre voyou ne se montra pas plus respectueux envers l'autorité galonnée qu'envers l'autorité municipale. Il déclara formellement qu'il n'irait point de son pied jusqu'à la prison de Martigné, qu'il lui fallait une voiture.

» On jugea qu'il était bon de se soumettre à ses volontés et une voiture fut requise.

» Veuillez bien remarquer, Monsieur le rédacteur, que l'individu en question n'était ni fou ni ivre. Les témoins du fait l'ont constaté.

» Je livre maintenant ce fait incroyable à votre appréciation et à celle de vos lecteurs... »

BOURGUEIL. — Le dimanche 22 novembre, un vol de 1,100 francs avait été commis chez M. Queray, chaisier, à Bourgueil. L'argent ayant été pris dans l'armoire, le voleur devait nécessairement connaître les habitudes de la maison.

Aussi les gendarmes Monnet et Richer, avec un flair qui leur fait honneur, se mirent en campagne et arrêtèrent à Chinon, jeudi dernier, un ouvrier du sieur Queray. Cet ouvrier nia énergiquement ; mais, interrogé sur la provenance de 95 francs qui se trouvaient sur lui, il n'a pu répondre, ce qui fait présumer qu'il est l'auteur du vol de Bourgueil.

TOURS.

Un monument à Bretonneau.

L'Association de Médecine du département d'Indre-et-Loire a décidé d'ouvrir une souscription en vue d'élever à Tours un monument à Bretonneau, Velpeau et Trousseau.

Elle fait appel à toutes les Sociétés savantes de France, à toutes les Facultés et Ecoles de médecine, à tous les anciens élèves, à tous les amis de ces illustres maîtres.

Les souscriptions peuvent être adressées soit à M. le docteur Louis Thomas, président, 19, boulevard Heurteloup, soit à M. le docteur Guérault-Crozat, trésorier, 35, rue de l'Archevêché.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. — Trois fois la semaine, arrivages de *Beurre de table* mi-sel de Normandie, qui sera vendu, pour le faire connaître et apprécier seulement, 1 fr. 70 le 1/2 kil.

—

Merue blanche d'Islande, pêche nouvelle, à 60 c. le 1/2 kil.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 7 décembre 1885,

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. A. d'Ennery et J. Brésil, musique d'ADOLPHE ADAM.

Distribution :

Zéphoris	MM.	Goffoël.
Mossoul		Dechesne.
Kadoor		Neveu.
Piféar		Noë Cadeau.
Zizel		Fleury.
Néméa	Mmes	Dorian.
Zélide		Dulaurens.
Atar	MM.	Guiraud.
Un médecin		Hertz.
Un nègre		Leprin fils.

Seigneurs, bayadères, peuple, hommes et dames, pêcheurs, nègres, soldats, brahmes.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 3 décembre

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Massenet.

Vendredi 4 décembre,

A la demande générale, une 2e et dernière représentation de :

ANTOINETTE RIGAUD, pièce nouvelle en 3 actes, de M. Raimond Deslandes, par la troupe parisienne de M. H. de Langlay.

L'Amant aux bouquets, pièce en 1 acte, de MM. Lurine et R. Raimond.

Samedi 5 décembre

CHARLES VI, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique d'Halévy.

Dimanche 6 décembre

LES PETITS MOUSQUETAIRES, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis Varney.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA GEOFROY.

Sommaire du n° 256 (samedi 28 novembre 1885)

Courrier des enfants : Fin de volume. — Deux grandes découvertes, par A. Brébion. — Fleur de la Savane, par L. Hameau. — L'Enfant et le Jouet, par M. Melchior. — Les petits orphelins du village, par Emilie Mathieu. — Un coin du Finistère, par Oudeis. — La grammaire récréative, par A. de la Fère. — Petits jeux : la vente du pied de bœuf. — Heures de loisir, par Pr. Étienne.

Couverture. — Résultats du concours d'octobre. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr. ; six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Sommaire du n° 48

DU

MONITEUR DE LA BANQUE

PUBLIANT TOUS LES TIRAGES.

La situation. — Informations financières. — Les obligations du Crédit foncier. — Gaz de Marseille. — Le Canal de la Bourne. — La Nouvelle-Union et Société Tréport-Terrasse. — Compagnie générale française et continentale d'éclairage. — Le Printemps. — La Distillerie Cusenier. — Canal de Pierrelatte (suite et fin). — Marché à terme. — Renseignements utiles. — Coupons. — Changes. — Revue des valeurs. — Assemblées générales. — Revue des Charbonnages et des valeurs minières. — Chronique agricole et commerciale. — Petite correspondance. — Annonces. — Tableaux de Bourse.

TIRAGES :

Emprunt départemental de 50 millions, tirage 2 novembre 1885. — Ville de Marseille, emprunt 1877, tirage 15 octobre 1885. — Ville de Lyon 1880, tirage 15 octobre. — Compagnie du Gaz de Bordeaux. — Compagnie générale des Eaux, tirage 18 novembre.

PARIS. — 173, rue Saint-Honoré. — PARIS

Abonnement : SIX francs par an.

DONNEZ DU FER à votre enfant, — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

PURGATIFS & DÉPURATIFS

Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les **Engorgements d'Intestins** (Constipation, Migraine, Congestions) TRÈS CONTREFAITS et imités sous d'autres noms. 1f50 1/2 boîte (50 grains). 3f boîte (105 gr.) *Notice dans chaque Boîte.* DANS TOUTES LES PHARMACIES

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.* — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** *à l'Iodure de Potassium*, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommes, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofulose* et la *Tuberculose*.

Dans toutes les Pharmacies. — A *Paris*, chez **J. FERRÉ**, Pharmacien, **102, Rue Richelieu**, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

---

1 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA COURTE PAILLE

Pourquoi les choses les plus tristes évoquent-elles, parfois, un souvenir gai, une réminiscence joyeuse ?

La ville d'Amiens vient de rendre des honneurs mérités à la dépouille mortelle du jeune docteur Louis Thuillier, frappé par le choléra, à Alexandrie, en septembre 1883. Ces obsèques solennelles ne devraient que m'inspirer des idées philosophiques sur les impuissances de la science et sur l'héroïsme généreux du caractère français ; et voilà que tout cet appareil grave et lugubre vient plutôt me remettre en mémoire une aventure drôlatique, dans laquelle le jeune médecin fut non-seulement spectateur, mais encore acteur.

C'était l'année qui précéda son départ pour l'Egypte. Nul plus que lui ne possédait le sérieux de l'homme qui va se pencher sur les grabats pour disputer à la mort une créature de Dieu ; mais nul n'aimait autant à rire lorsque l'occasion s'en présentait.

***

Un jour d'été, Thuillier quittait Paris et s'en allait en Bourgogne faire déboucher un *Beaune* ou un *Nuits* à un de ses camarades de collège, propriétaire, dans la Côte-d'Or, de vignobles productifs.

Le docteur entraînait avec lui un lieutenant d'infanterie. L'officier était jeune comme le médecin et portait élégamment sa fine moustache brune. Il était, lui aussi, un ami du Bourguignon ; c'étaient donc deux couverts que l'on allait demander à la table de l'ami commun.

Les deux jeunes hommes, au moment où ils congédiaient le cocher qui les avait amenés à la gare de Lyon, remarquèrent deux *quatre places* bondés chacun de quatre nourrices munies chacune d'un nourrisson. Thuillier, la chose étant de son ressort, examina prestement les huit femmes et leur trouva des mines de prospérité. Une seule, paraissant être le chef de file, était allée prendre les billets, ce qui donnait à supposer que les huit joyeuses *nounous* étaient du même pays. Le docteur, intrigué, désireux de savoir où les huit petits êtres allaient être emmenés pour boire la vie, se présenta au guichet à la suite de la déléguée des nourrices. Chose bizarre : les huit femmes se rendaient à Nuits-sur-Beaune, tout comme Louis Thuillier et le lieutenant. Cela fit plaisir au jeune docteur de savoir que le pays de son ami le Bourguignon était fécond en opulentes nourrices ; et, se promettant de lui en faire ses chauds compliments, il ne s'occupa plus des huit voyageuses.

Sur le quai d'embarquement, alors que, suivi de l'officier, il cherchait un wagon offrant deux coins inoccupés, il vit les huit nounous installées dans un compartiment de *troisièmes* portant la plaque protectrice : *Dames seules ;* et déjà, toutes les huit, le sein à l'air, en train de donner leur *lolo* aux bébés pour les faire taire.

***

On arriva à Nuits à trois heures de l'après-midi.

Le médecin et le lieutenant se retrouvèrent, à la sortie de la gare, avec les huit nourrices.

Après s'être un peu époussetés, voyageurs et voyageuses s'engagèrent dans la petite ville aux vignobles si célèbres. On était bien forcé de s'avouer qu'il faisait chaud et soif, et Thuillier souhaita un verre de ce fameux vin de Nuits.

Les nounous, tenant toujours la tête du cortège, le docteur et l'officier faisant l'arrière-garde, la caravane arriva et s'arrêta à la même auberge.

— Bizarre ! bizarre ! murmura le docteur, est-ce que les nounous prendraient la même patache que nous ; est-ce que nous serions tous des voyageurs pour l'Etang-Vergy ?

Il ne put résoudre le problème contenu dans son exclamation, ne voulant aucunement se payer l'indiscrétion d'interroger l'une des huit femmes, et préférant attendre que les choses se confirmassent d'elles-mêmes, il entra avec son ami dans une petite salle, où, sur leur demande, on leur apporta un rafraîchissement et quelques gâteaux secs.

Les nourrices avaient le gosier desséché, tout comme leurs compagnons inconnus du voyage ; et, d'ailleurs, il faut boire pour pouvoir donner à boire aux autres.

Les huit Bourguignonnes, entrées dans la salle de billard, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de déposer sur le tapis vert, formant couchette toute trouvée, leurs huit bébés qui, par un hasard providentiel, dormaient à bouches et à poings fermés ; puis elles passèrent dans une pièce voisine où elles s'attablèrent autour de plusieurs flacons d'un frais petit vin blanc.

***

Pendant ce temps, entrèrent dans la salle de billard des rouliers, dont les huit buveuses, en train de babiller à gorge intarissable, n'avaient pas entendu les grosses voitures et les gros chevaux à gros grelots bruyants, s'arrêter devant la maison.

Nos nouveaux venus étaient trois. Ils voulurent se distraire et proposèrent une partie en trente carambolages. La chose fut acceptée. Et nos rouliers, sans demander au patron de l'établissement à qui étaient ces huit marmots endormis sur le billard, sans hêler les mamans ou les nourrices, sans penser à mal, prirent les huit tas de langes dans leurs bras robustes et les déposèrent, qui sur une chaise, qui sur le comptoir, qui sur le buffet ; et, ne se doutant guère d'avoir causé là des malheurs peut-être irréparables, ils se mirent, sans souci, à entamer une partie dont l'enjeu était trois bouteilles de vin blanc.

***

Soudain, le bruit des billes arrive aux oreilles de la nourrice la plus voisine de la porte de communication. Elle se lève, pâle de terreur :

— On joue au billard, s'écrie-t-elle, et nos enfants ?

Mues comme par une puissance électrique, les huit nourrices, renversant bouteilles et verres, bousculant la table, se précipitent affolées dans la salle de billard.

Terreur des pauvres femmes : les huit bébés endormis gisent çà et là.

— Malheureux ! qu'avez-vous fait ! hurle avec désespoir l'une des femmes ; comment maintenant reconnaître nos nourrissons ?

Les trois rouliers, ahuris par l'apparition subite de ces huit furies, stupéfaits de leur sottise qu'ils venaient de comprendre, restaient bouche béante, bras ballants.

— Mais, hasarda l'un d'eux, mais... c'est que... dame... dame !... enfin, il me semble que...

— Imbécile ! lui riposta une nourrice, belle brune à poitrine crânement rebondie et à mains larges comme des battoirs, vous voyez bien que vous ne trouvez rien à répondre. Nous voilà dans le pétrin ; et comment en sortir, comment, mais comment ?

Et elle se mit à trépigner.

(*La fin à demain.*) RAOUL BONNERY.

De la Société des Gens de lettres.

Etude de Me PINAULT, notaire à Saumur.

A AFFERMER

DE SUITE

En bloc ou en détail,

VIGNES

En plein rapport,

TERRES, JARDINS, CLOS Et MAISONS

Le tout dépendant des propriétés de la Fuye et de Grenelle,

Situées commune de Saumur,

Contenant environ 9 hectares.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à Me PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (905)

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

BELLE

MAISON BOURGEOISE

Appartenant à M. Fougeray, à Saumur, route de Saint-Lambert.

S'adresser au notaire, ou à M. GIRARD, expert à Saumur. (832)

A VENDRE

UN CLOS

Terre et Vigne,

Entouré de murs, avec petit pavillon, appelé le

CLOS-GROLLEAU

Situé commune de Saumur, au lieu dit

Les Châteaux,

D'une contenance de 3 hectares 15 ares 60 centiares.

S'adresser à M. DÉZÉ, propriétaire à Varrains. (855)

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

BALS DE SOCIÉTÉ, *bals de noces, soirées dansantes.* M. GOICHON, piston solo de l'*Harmonie Saumuroise*, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres.—MAUGET, à Nozay (Loire-Inférieure).

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté S. G. D. G.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

Md de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (904)

CABINET D'AFFAIRES

DE

M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillite,

10, *rue des Basses-Perrières.*

Liquidations et attermoiements.
Recouvrements et renseignements.
Consultations absolument gratuites.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Offres et Demandes

ON DEMANDE ménage, femme cuisinière, homme connaissant service intérieur, sachant conduire et pouvant s'occuper des travaux de la terre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un homme sachant conduire, s'occupant au besoin du service intérieur et connaissant les travaux de la terre et des vignes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour **apprendre un état.**

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 17 ans **demande une place.**

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des **ouvrières.**

S'adresser chez Mme CHAUSSARD, 22, rue du Marché-Noir. (000)

UN HOMME sérieux et actif demande **une place de régisseur pour propriétés**; connaît la vente du bois et la culture des terrains.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE **une domestique** sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de

LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

JOURNAL D'AFFICHES

5e ANNÉE **DE L'OUEST** 5e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(*Arrondissement de Saumur*)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez Mme veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 *centimes.*

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SSEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

15 Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
3 %	80 30	80 45	»	»
3 % amortissable	82 »	81 95	»	»
3 % — (nouveau)	» »	» »	»	»
4 1/2 %	105 20	106 »	»	»
4 1/2 % (nouveau)	108 35	108 40	»	»
Obligations du Trésor	513 »	514 »	»	»
Banque de France	4850 »	4860 »	»	»
Société Générale	447 50	448 75	»	»
Comptoir d'escompte	975 »	980 »	»	»
Crédit Lyonnais	521 25	521 25	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325 »	1323 75	»	»
Crédit mobilier	197 50	196 25	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
Est	778 75	775 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1235 »	1233 75	»	»
Midi	1170 »	1167 50	»	»
Nord	1510 »	1505 »	»	»
Orléans	1320 »	1330 »	»	»
Ouest	850 »	850 »	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1437 50	1430 »	»	»
Canal de Suez	2082 50	2090 »	»	»
C. gén. Transatlantique	475 »	475 »	»	»
Russe 5 0/0 1870	94 50	94 25		

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	521 »	522 »	»	»
— 1865, 4 %	525 »	526 »	»	»
— 1869, 3 %	411 »	411 75	»	»
— 1871, 3 %	401 »	402 »	»	»
— 1875, 4 %	514 »	515 »	»	»
— 1876, 4 %	515 »	515 »	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	523 »	522 »	»	»
Obligations communales 1879	452 50	453 »	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	448 »	449 »	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	369 50	370 »	»	»

Valeurs au comptant	Cloturе précte	Dernier cours.		
Gaz parisien	520 50	525 »	»	»
Est	375 50	374 50	»	»
Midi	386 50	386 50	»	»
Nord	396 »	397 50	»	»
Orléans	382 50	382 50	»	»
Ouest	384 »	386 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	384 »	385 »	»	»
Paris-Bourbonnais	381 »	383 25	»	»
Canal de Suez	583 »	582 »	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45
Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55
Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03
Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	9 41
PortBoulet	8 26	12 18	6 20	9 50
Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 36

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin	Omn soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 21	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 23	2 51	9 55
Arçay	8 37	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 1
Neuville	9 53	4 24	11 27
Poitiers	10 38	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 15
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 52	9 18
Loudun	8 42	3 56	10 28
Montreuil	9 24	4 38	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.